

République française

Département du Nord

COMMUNE DE BOUSBECQUE

Arrondissement de Lille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUSBECQUE, légalement convoqué le 4 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph LEFEBVRE, Maire.

Conseillers présents : M. Joseph LEFEBVRE Maire, Mme Marcelle DESMETTRE, Mme Sabine DELANNOY, Mme Isabelle THELLIER M. Jean DE FACQ, Martial DESTAILLEUR, Stéphane BAUDIN, Christophe DELESCLOSE Adjoints au Maire. M. Bernard FLAMENT, M. Yves HOUPLINE, Mme Betty DEKENS, M. Marc ROLLET, M. Gilles FOURNIER, Mme Myriam ALLARD, Mme Dominique FACQUE, M. André DELEBECQUE, Mme Edith VANOVERBERGHE, Mme Manon GHESQUIER, Mme Céline DUTOIT, M. Jérémy HAMMERTON, Mme DESROUSSEAU Sylvie, Mme Nathalie BODOUX, M. Cédric DESEIGNE Conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Jérémy HAMMERTON par Joseph LEFEBVRE, Christine LEROY par Marcelle DESMETTRE

Absent : Delphine DESRUEZ, Benoit DELTOUR, Charlotte PINTE

Secrétaire de séance : Sabine DELANNOY

M. le Maire commence la séance par ces quelques mots :

« Notre commune vient de vivre un véritable drame et nous partageons tous la douleur de ses proches, choqués par la brutalité de cette perte foudroyante. Aussi, je vous invite à observer maintenant une minute de silence à la mémoire Ghislain Nollet qui nous a quitté trop tôt, trop vite. »

1 minute de silence est observée.

M. le Maire reprend :

« Nous allons, maintenant, passer à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal dont l'un des points principaux est le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de LILLE. »

Et propose de désigner Madame Sabine Delannoy, secrétaire de séance.

Appel de Mme Sabine DELANNOY.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

M. le Maire demande au conseil d'approuver le Procès-verbal du Conseil du 7 juin 2021

Le Compte-rendu est adopté.

DEL20211011 – 01

Socle numérique – Ecoles élémentaires – co-financement Ministère de l'Education Nationale – France Relance

M. le Maire explique que l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

La Commune a déposé un dossier au dispositif « socle numérique » dans les écoles élémentaires.

L'ensemble du projet est de 17 809.20 €. L'état subventionne à 70 % sur le volet équipement et 50 % sur le volet services et ressources numériques. La subvention sollicitée est de 12 365.88 €.

Le projet consiste en l'achat de :

- 16 Tablettes + pochettes de protection + valise de transport
- 6 Vidéoprojecteurs pour TBI (tableau interactif)
- 8 PC portables
- Cartes Google Play et serveur quartz

Une réponse favorable à hauteur de 12 365.88 € a été accordée.

Il nous faut délibérer pour acter ce co-financement et m'autoriser à signer la convention.

M. le Maire met au vote.

Votants	24
Abstention	0
POUR	24
CONTRE	0

<u>DEL20211011-02</u>
Budget primitif 2021 – Décisions modificatives

M. le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le budget adopté lors du Conseil municipal du 6 février dernier :

- **Opérations d'ordre :**
 - o Dotations aux amortissements

Dépenses / Recettes	Section	Chapitre	N° de compte	Montant
Dépenses	Fonctionnement	042	6811 – Dotation aux amortissements	3 866.32 €
Recettes	Fonctionnement	042	777 - Quote-part subvention transf.	17 075.88 €
Dépenses	Investissement	040	13936- Subvention transférable	17 075.88 €
Recettes	Investissement	040	28152 – Installation de voirie	3 866.32 €

- o Transfert des sommes figurant au 2031 – Frais d'études durant les exercices 2019 et 2020 (vidéo-protection et atelier municipal)
Rattachement à l'opération

Dépenses / Recettes	Section	Chapitre	N° de compte	Montant
Dépenses	Investissement	041	21318 - Autres bâtiments publics	16 819.41 €
Dépenses	Investissement	041	2152 - Installation de voirie	11 700.00 €

Recettes	Investissement	041	2031 - Frais d'études	28 519.40 €
----------	----------------	-----	-----------------------	-------------

- **Opérations réelles :**

De plus, La Commune a dû rembourser cette année, un trop perçu de contrat CUI (contrat unique d'insertion) d'un ancien agent pour la période du 16/04/2016 au 31/03/2017 pour un montant de 4 274.14 € non prévu au budget primitif 2021. Afin d'équilibrer ce chapitre et permettre le paiement du solde des dossiers « vacances familiales », proposition suivante :

Dépenses / Recettes	Section	Chapitre	N° de compte	Montant
Dépenses	Fonctionnement	65	6574 – Subvention fonctionnement Associations	- 4 300.00 €
Dépenses	Fonctionnement	67	6713 – Secours et dots	+ 4 300.00 €

M. le Maire met au vote.

Votants	24
Abstention	0
POUR	24
CONTRE	0

DEL20211011-03

Levée quadriennale CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)

M. le Maire explique la Commune doit régulariser des contributions rétroactives d'un montant de 15.07 € pour une personne qui a travaillé pour la collectivité au mois de Mai 2000 et Septembre 2000.

Il est donc proposé de lever la prescription quadriennale concernant cette créance envers la CNRACL et permettre le paiement de la facture de 15.07 €.

M. le Maire met au vote.

Votants	24
Abstention	0
POUR	24
CONTRE	0

DEL20211011-04

Participation sorties pédagogiques Groupe scolaire Thomas Pesquet et Ecole St Ignace

M. le Maire explique qu'il y a lieu d'attribuer des subventions aux écoles bousbecquoises :

Pour l'Ecole des Jonquilles, subvention **pour leur sortie pédagogique** pour l'année 2020/2021 qui a eu lieu les 10 et 14 Juin 2021 à la Ferme Delefortrie :

▪ Classe TPS/PS Mme Pilet	24 élèves
▪ Classe PS-MS Mme Timmerman	25 élèves
TOTAL	49 élèves

Soit une subvention de **406.70 €** correspondant à la subvention pour 49 enfants au tarif de 8.30 € par enfant.

Pour l'Ecole des Jonquilles et Jules Verne, subvention **pour leur sortie pédagogique** pour l'année 2020/2021 qui a eu lieu les 25 et 29 Juin 2021 à la ferme Destombes :

▪ Classe MS/GS Mme Begon	25 élèves
▪ Classe GS Mmes Hubaut et Tourte	22 élèves
TOTAL	47 élèves

Soit une subvention de **390.10 €** correspondant à la subvention pour 47 enfants au tarif de 8.30 € par enfant.

Pour l'Ecole Jules Verne et La Fontaine, subvention **pour leur sortie pédagogique** pour l'année 2020/2021 qui a eu lieu les 27 et 28 Mai ainsi que les 11,17 et 24 Juin 2021 à l'école d'équitation du Gros Chêne à Bousbecque :

▪ Classe CP Mme Zawadzki	24 élèves
▪ Classe CE1 Mme Louvet	23 élèves
▪ Classe CE2 Mmes Masselot et Penet	20 élèves
▪ Classe CM1-CM2 Mmes Bogaert et Ravez	25 élèves
▪ Classe CM1-CM2 Mr Quetelard	25 élèves
TOTAL	117 élèves

Soit une subvention de **971.10 €** correspondant à la subvention pour 117 enfants au tarif de 8.30 € par enfant.

➔ Un montant total de **1 767.90 €** est donc à verser à l'**Ecole Primaire Publique Thomas Pesquet**.

Pour l'Ecole Saint Ignace, subvention **pour leur sortie pédagogique** pour l'année 2020/2021 qui a eu lieu le 1er Juillet 2021 au parc archéologique Asnapio :

▪ Classe CE1/CE2 Mme Zelle	25 élèves
▪ Classe CE2B Mme Marthe	30 élèves
TOTAL	55 élèves

Soit une subvention de **456.50 €** correspondant à la subvention pour 55 enfants au tarif de 8.30 € par enfant.

Pour l'Ecole Saint Ignace, subvention **pour leur sortie pédagogique** pour l'année 2020/2021 qui a eu lieu le 1er Juillet 2021 au Zoo de Lille :

▪ Classe MAT34 Mme Delafosse	19 élèves
▪ Classe MAT36 Mme Tierce	22 élèves
▪ Classe MAT45 Mme Sidney	23 élèves
▪ Classe MAT56A Mme Brulein	24 élèves
TOTAL	88 élèves

Soit une subvention de **730.40 €** correspondant à la subvention pour 88 enfants au tarif de 8.30 € par enfant.

Pour l'Ecole Saint Ignace, subvention **pour leur sortie pédagogique** pour l'année 2020/2021 qui a eu lieu le 28 Juin et le 01 Juillet 2021 à l'accrobranche de Wervicq-Sud :

▪ Classe CE1 Mme Mullier	24 élèves
▪ Classe CM1 Mr Huberland	26 élèves
▪ Classe CM1CM2A Mme Dupont	27 élèves
▪ Classe CM2 Mr Carette	26 élèves
TOTAL	103 élèves

Soit une subvention de **854.90 €** correspondant à la subvention pour 103 enfants au tarif de 8.30 € par enfant.

➔ Un montant total de **2 041.80 €** est donc à verser à l'**Association Ecole et Famille St Ignace**.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6574 du budget.

M. le Maire met au vote.

Votants	24
Abstention	0
POUR	24
CONTRE	0

DEL20211011-05
Subventions façade

M. BAUDIN explique que la délibération du 25 Mars 2016 met en place un nouveau dispositif permettant d'accorder une subvention pour l'amélioration des façades des maisons bousbecquoises à l'attention des particuliers. Quiconque peut percevoir une telle subvention, pour peu que les conditions énumérées à la délibération soient remplies. L'attribution de la subvention est soumise à l'examen de la commission « Aménagement Urbain et Développement durable » et du conseil municipal.

Vu la commission en date du 29 Septembre 2021, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur 2 cas d'amélioration de façade :

Nom	Adresse	Montant alloué
Mr PACCIOCO	50 rue Auger	650 €
Mr DERIU	21 rue du Maréchal Leclerc	650 €

M. le Maire met au vote.

Votants	24
Abstention	0
POUR	24
CONTRE	0

DEL20211011-06
Ecole de Musique – Saison 2021/2022 – Tableau des effectifs

M. DE FACQ précise que pour cette nouvelle saison, de l'école de musique, il faut délibérer sur :

- a) **Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} Novembre 2021 :**

- Suppression d'un poste AEA (Assistant d'enseignement artistique) 1^{ère} classe à 7H30 hebdomadaire
- Suppression d'un poste AEA principal 2^{ème} classe à 6H30 hebdomadaire
- Création d'un poste AEA 1^{ère} classe à 8H00 hebdomadaire

b) Création de deux postes d'emploi permanent d'AEA principal 2^{ème} classe :

- à 5H00 hebdomadaire compte tenu de l'impossibilité de pourvoir ce poste par un agent titulaire faute de candidat,
- à 2h30 hebdomadaire compte tenu de l'impossibilité de pourvoir ce poste par un agent titulaire faute de candidat,

c) Autorisation de recrutement en activités accessoires - Saison 2021/2022 :

- 4h00 pour l'enseignement du chant et de l'éveil musical au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.
- 3h30 pour l'enseignement du piano au grade de professeur d'enseignement artistique classe normale.
- 2h00 pour l'enseignement du basson au grade de professeur d'enseignement artistique hors classe.
-

Après interprétation de ses dispositions, il est précisé que le nombre d'heures hebdomadaires 2021/2022 sera de 93h50 alors que pour la saison 2020/2021 il était de 94h00.

M. le Maire met au vote.

Votants	24
Abstention	0
POUR	24
CONTRE	0

DEL20211011-07

Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme de la MEL – Orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) – Débat en conseil municipal

M. le Maire :

« Le 18 décembre 2020, le conseil métropolitain a lancé la révision générale du PLU sur les 95 communes de la MEL visant notamment à pourvoir le territoire d'un document d'urbanisme unique.

Une des étapes structurantes de la procédure est celle du débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) proposé à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole du 23 avril 2021.

Pour préparer le débat en séance du Conseil Métropolitain, des étapes intermédiaires d'échanges et d'information ont été proposées et notamment une séance spéciale de la Commission Aménagement ouverte à l'ensemble de l'exécutif métropolitain qui s'est tenue le 1er avril 2021.

Lors de cette séance, les débats ont été structurés autour de trois grands thèmes en lien avec les objectifs qui ont motivé la révision générale du PLU :

- Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?
- Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?
- Comment la métropole doit évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des autres enjeux de préservation et de cadre de vie ?

Chaque thème est décliné en une série de questionnements.

Le document de synthèse ainsi que le compte rendu du conseil métropolitain du 23 Avril 2021 ont été joints à la présente convocation pour nourrir l'échange du conseil municipal.

Ce débat doit permettre de traduire un projet de territoire, détaillant la façon dont est envisagé le développement de la commune au regard des orientations métropolitaines. Ce débat est la feuille de route de la révision du PLU. Il structure la phase de concertation avec les habitants et préfigure les orientations principales du futur PLU. Il permettra de poursuivre le travail en vue d'un arrêt du PLU mi 2022 en lien avec les services métropolitains.

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes ;

Vu la délibération n°21 C 0179 du 23 avril 2021 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant débat sur les orientations générales du PADD.

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain permettant notamment de fonder les 11 Plans locaux d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire

métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau) ;
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU. Ce débat permet de traduire un projet de territoire. La vision d'avenir détaillant la façon dont est envisager le développement de la commune au regard des orientations métropolitaines. Ce débat est la clé de voûte de la révision du PLU. Il structure la phase de concertation avec les habitants et préfigure les orientations du futur PLU. Les débats sont structurés avec 3 grands thèmes en lien avec les objectifs qui ont motivés la révision du PLU.

- [Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?](#)

Mme DESMETTRE explique :

Superficie : 642 ha dont :

- 476 ha de terres agricoles ou espaces naturels (environ 74 %)
- 46 ha d'activités économiques (environ 7 %)
- 120 ha de tissu urbain (19 %)

Population / Habitat

Nombre d'habitants au 1^{er} Janvier 2021 : 4 872

Nombre de logements au 1^{er} Janvier 2020 : 1985

Dont 293 logements locatifs sociaux au 1^{er} Janvier 2020 (soit : 14.76 %), au 1^{er} Janvier 2022 seront intégrés les 59 logements de la Résidence des Roseaux (Partenord Habitat) et au 1^{er} Janvier 2023 seront intégrés les 11 logements des O'de lys (Notre Logis).

Par rapport au seuil de la loi SRU de 496 logements (25 %) au 1^{er} Janvier 2020 : manque 203 logements locatifs sociaux ; au 1^{er} Janvier 2022, il manquera 144 logements et au 1^{er} Janvier 2023, il manquera 133 logements.

Le pourcentage de logements sociaux sera d'environ : 18 %.

Pour information, au 31 Décembre 2019, 138 demandes de logements sociaux avec pour 1^{er} choix Bousbecque étaient en attente.

1.1.HABITAT

Monsieur le Maire développe les enjeux bousbecquois à savoir :

Pour répondre aux besoins et satisfaire la volonté des ménages, il est nécessaire de proposer aux Bousbecquois un habitat de qualité adapté à tous et une offre locative cohérente qui participe à la mobilité sociale et résidentielle.

Il nous faut aussi offrir une réponse aux personnes plus défavorisées qui connaissent des difficultés à la suite d'un accident de la vie, d'un divorce, d'un licenciement, d'une maladie. Sans oublier de porter une attention particulière aux personnes seules (jeunes, seniors), de conserver l'attractivité de la ville pour les jeunes ménages/couples et de stabiliser les familles avec enfants.

- **Projets Urbains en perspectives :**

A moyen terme 2021/2028

A. Le « Site du Château », rue de Wervicq :

A.1. Pour permettre le renouvellement urbain du site aujourd'hui en friche par la mise en œuvre d'un projet mixte comprenant des logements, un équipement communal et une coulée verte. Nous avons délibéré au conseil municipal du 7 Juin 2021 pour la modification du PLU,

enquête publique est en cours. Les PLUs ainsi modifiés seront rendus opposables au premier trimestre 2022.

A.2 Les 7 ateliers participatifs (MEL/HABITANTS) organisés en 2018/2019 ont permis d'arrêter un projet urbain de qualité. Il s'agit d'un projet consacré principalement à l'habitat (200 logements) qui regroupe la diversité de forme urbaine de l'intermédiaire au collectif. Il considère également les besoins de la commune quant à la production de logements sociaux (article 55 de la loi SRU).

Il relève aussi de la politique métropolitaine de la trame verte vers la Lys. A ce titre, il en retire une grande qualité paysagère.

Il est maintenant primordial de mettre en œuvre tous les moyens qui garantissent les ambitions et les enjeux de qualité du projet et sa programmation.

Enjeu communal :

- Garantir la qualité de l'opération par l'intégration dans le PLU d'une OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) « Site du Château »

B. Emplacement Réservé aux Logements - ERL L1 - MEL 0.42 ha Rue Saint

Joseph :

Il s'agit d'un emplacement réservé intégré lors de l'élaboration du PLU2 en 2017, en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, d'un programme de logements dont la nature est définie dans le cadre du PLH. En raison de la pression du stationnement au niveau du secteur des rues Foch et du Château l'étude urbaine de programmation devra intégrer la réalisation d'une aire de stationnement.

Enjeu communal :

- Assurer la maîtrise foncière sur la base d'une programmation partagée qui prenne en compte les besoins liés à l'habitat et à son environnement.

A plus long terme : Zone du Bonnier au Seigle et Secteur du Stade St Joseph

Le développement de ce secteur classé au PLU en AUDM (zone d'extension urbaine mixte) ne pourra intervenir qu'après l'urbanisation du Site du Château.

La réflexion sur le devenir de la zone du Bonnier au Seigle, dans sa nouvelle configuration, doit être conduite avec le devenir du secteur du stade Saint Joseph qui a vocation à long terme à être urbaniser pour assurer une continuité résidentielle.

Aussi, afin d'avoir une vue stratégique et globale du développement de la commune eu égard aux obligations de la loi SRU et à la volonté d'un développement maîtrisé et équilibré qui garantisse un espace agréable à vivre pour l'ensemble des Bousbecquois. Une étude d'opportunité et de faisabilité devra préciser le potentiel. Elle devra prendre

en compte les capacités de desserte du secteur et la relocalisation des installations sportives.

Enjeu communal :

- **Anticiper en termes de réflexion sur la définition du projet urbain afin de préciser les objectifs, les enjeux et les contraintes à satisfaire pour en déterminer les conditions de faisabilité et d'opportunité**

Monsieur le Maire indique qu'en terme d'habitat, l'exposé reprend à la fois le contexte et les enjeux pour répondre aux besoins et satisfaire la volonté des ménages, proposer un habitat de qualité, adapté à tous, et une offre locative cohérente pour répondre à la mixité sociale.

Monsieur le Maire met au débat ces orientations, ces déclinaisons municipales, dans le cadre des objectifs du débat fixé par la Métropole Européenne de Lille.

Madame BODOUX demande de préciser sur le projet à moyen terme de la rue St Joseph, quel est le secteur concerné et quel est le projet ?

Monsieur le Maire indique que l'ERL de la rue Saint Joseph concerne la propriété située à l'angle de la rue St Joseph et de la rue de Flandre. Cet emplacement est prévu au PLU depuis 2017 (lors de l'élaboration du PLU2), son objectif est de permettre à terme la maîtrise foncière par la collectivité, ici la MEL, qui a la compétence en matière d'habitat, et de pouvoir avoir un outil qui lui permette un moment donné de préempter dans le cas d'une vente du bien. D'autre part, le fait d'avoir mis un ERL sur cette propriété, cela permet également au propriétaire d'interpeller la collectivité pour l'achat. On neutralise cette superficie, ce foncier, avec une finalité de logements.

Quand on observe cet espace et compte tenu de la pression en terme de stationnement dans ce secteur (rues Foch et du Château), il a été demandé aux services de la MEL d'intégrer dans le cadre de la réflexion sur cet ERL, une étude globale qui permette de répondre aux besoins de stationnement. Nous savons que cela ne répondra pas à l'ensemble des besoins mais l'objectif est d'augmenter cette capacité qui fait défaut dans ce secteur. Cette opération est prévue à moyen terme soit entre maintenant et 2028 mais tout cela dépendra de la capacité à maîtriser ce foncier.

Madame BODOUX indique que beaucoup de bousbecquois s'inquiètent des constructions et la gestion de l'habitat dans la commune, et reprend les termes de M. le Maire à savoir « répondre aux obligations de la loi SRU par un développement maîtrisé et équilibré en harmonie avec le cadre rural » et Mme BODOUX précise qu'au sujet de l'aménagement du Bonnier au seigle, elle ne comprends pas que la municipalité veut essayer de garantir un cadre de vie agréable et que d'autre côté va empiéter sur un espace agricole qui est cher à beaucoup de bousbecquois.

Monsieur le Maire répond que la zone AUDM du Bonnier au Seigle est inscrite au PLU actuel, elle a même été réduite de moitié lors du PLU2. Il précise que les obligations de la commune en terme de logements ainsi que la demande forte sur Bousbecque de logements abordables (138 demandes en attente – choix n° 1) à laquelle à ce jour nous ne pouvons répondre, doivent nous projeter sur des opérations maîtrisées et équilibrées. Cette réserve foncière nous permettra de compléter cette demande mais elle arrivera après le site du château et l'ERL de la rue Saint Joseph. Cette zone AUDM nécessitera, pour la rendre urbanisable, une nouvelle révision du PLU.

Mme BODOUX demande combien de logements vont être créés dans les différents projets par rapport au nombre de logements manquants (133) pour la loi SRU.

Monsieur le Maire précise que lorsque tous les projets seront terminés y compris celui du site du château, on atteindra environ 22 % de logements locatifs sociaux. Donc, la commune n'aura toujours pas atteint les objectifs (25 %). Le site du château comptera 200 logements dont 80 logements locatifs sociaux et 20 logements en accession abordable (PSLA). Il s'agit d'une photo à l'heure actuelle sans tenir compte des programmes de logements privés qui seront construit par ailleurs et la zone du Bonnier au Seigle.

Pour revenir à la zone du Bonnier au Seigle, Monsieur le Maire indique que la capacité de ce terrain doit être déterminée par une étude de faisabilité. Cette réflexion s'inscrit sur le long terme car cela ne se fera pas avant le PLU4 (actuellement la MEL travaille sur le PLU3). Mais Monsieur le Maire estime qu'il est du devoir de l'équipe municipale d'engager cette étude afin d'avoir cette vision, et savoir s'il est opportun, nécessaire, de rendre cette zone urbanisable et les contraintes.

M. DESEIGNE demande si elle devient urbanisable, est-ce que le projet communal de rénovation des vestiaires du stade St Joseph est utile ?

Monsieur le Maire précise deux choses : le projet de la zone AUDM est un projet à très long terme (au minimum 15 ans) sauf si la position du Préfet nous oblige à urbaniser plus rapidement ce secteur par rapport aux objectifs de la loi SRU. Tout l'enjeu est de faire un travail pour apporter la preuve de notre volonté de répondre aux logements abordables et de satisfaire aux besoins. (Pénalités affectées à la réalisation de logements sociaux, site du château : changement de zonage, sanctuarisation de la zone de nature...). Le terrain de sport de la rue St Joseph à vocation dans le futur à être urbanisable, il est actuellement inséré dans une zone urbaine, résidentielle mais cette opération devra être lié à la zone AUDM pour sa relocalisation car il est essentiel aux clubs de football bousbecquois. Le travail de réhabilitation des vestiaires uniquement, est nécessaire dans cette attente (15 ans) afin de permettre aux usagers un minimum de confort, par des structures modulaires.

Mme BODOUX fait remarquer que c'est très bien d'apporter plus de confort aux sportifs qui utilisent ce stade mais de ce fait elle s'interroge sur le jour où il y aura des constructions sur ce terrain, quelles propositions seront faites pour eux étant donné le nombre d'association déjà à l'étroit par rapport aux infrastructures ?

M. le Maire répond que les personnes qui travailleront sur ce dossier, évalueront et définiront les besoins à ce moment-là dans 15 ans et voire peut-être qu'il aura d'autres ambitions.

Mme DESROUSSEAUX interpelle M. le Maire sur le ressenti des bousbecquois qu'y en ont assez des constructions.

Mme DESMETTRE répond que lors de leurs permanences « logement », il y a beaucoup de demandes qui concernent aussi bien les jeunes et les moins jeunes et qu'actuellement la commune n'est pas en mesure de répondre à leurs besoins, et cela est un problème.

Mme DESROUSSEAUX entend le besoin de cette population mais estime qu'il y existe d'autres alternatives pour travailler cette question du logement : personne seule qui vit dans des grands logements, des grandes habitations qui pourraient être réhabilités en plusieurs logements. Elle estime que pour répondre à cette question, il faut envoyer un message à la MEL qu'au-delà du logement social, il y a une autre alternative aux constructions en travaillant sur l'existant, sur les logements vides...

Mme DESMETTRE indique que le but premier est de préserver le cadre de vie, un travail est fait avec la MEL sur le plan local d'habitat (PLH) afin de mieux appréhender l'offre et la demande.

M. BAUDIN intervient sur le fait que Mme DESROUSSEAUX indique que les bousbecquois avaient assez des constructions, mais il faut préciser que le projet du château revitalise une friche industrielle que l'on avait sur la commune, de ce fait n'empiète nullement sur les zones agricoles, sur les espaces verts et que l'obligation de la loi SRU impose à la commune. La zone AUDM existe, mais si les projets à moyen terme réalisés suffisent, la réserve foncière ne sera pas utilisée.

Monsieur le Maire clos le débat sur l'habitat en indiquant que la vision de Bousbecque de demain est partagée par tous les conseillers municipaux en matière d'habitat. Il précise que le « combat » sur la suite de la discussion du P.A.D.D. est de maîtriser la densification de la ville, il nous faut garder pour notre village, son cadre de vie. Ville maîtrisée et équilibrée.

1.2.MOBILITE

M. BAUDIN explique :

- **Améliorer le maillage des transports en commun**

La problématique des déplacements reste un point de difficultés pour les communes de la Vallée de la Lys, territoire identifié comme étant en retrait en termes de transport en commun dans les considérants qui ont conduit à l'élaboration du schéma des infrastructures de Transport (SDIT).

Aussi afin de favoriser la mobilité, l'accessibilité, il convient de renforcer les liaisons transversales, le maillage, les interactions avec les axes et les équipements structurants

ainsi que les grands pôles d'activités et de santé. Objet de la demande de création de « l'Arc Vallée de la Lys » formulé sur l'avis du projet du SDIT. (Délibération du conseil municipal du 7/06/2019).

○ **Améliorer les transports en commun pour les personnes à mobilité réduite**

La volonté de mettre à niveau nos infrastructures (arrêts de bus) à mise en évidence la nécessité de prendre également en considération les besoins de déplacement des personnes à mobilité réduite surtout lorsque la ligne dessert des ESAT ou des établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Elle pose la question de l'augmentation de la capacité du réseau des transports en commun de répondre aux demandes : véhicules ou liaisons spécifiques.

○ **Développer les modes doux de déplacements**

La recherche d'un équilibre entre la circulation automobile et les déplacements doux doit engendrer la création d'infrastructures pour desservir l'ensemble du territoire de la métropole.

Pour la Vallée de la Lys, il est indispensable d'assurer :

- le maillages des liaisons cyclables transversales entre Comines et Halluin et radiales vers Roncq/Tourcoing/Linselles/Bondues (secteurs scolaires)
- les liaisons entre, le centre ville, la trame verte et bleue et la voie verte à Roncq (Pellegrin)

Enjeu communal :

- Désenclaver de la vallée de la Lys et assurer l'accessibilité aux équipements structurants de rattachement (ex : Centre hospitalier Gustave Dron)
- Assurer le maillage avec le réseau cyclable métropolitain.
- Améliorer la prise en compte des Personnes à Mobilité Réduite dans les transports en commun

Sur l'aspect métropolitain, aucune remarque sur les orientations par le conseil municipal. Monsieur le Maire précise les enjeux métropolitains qui sont la réduction des gaz à effet de serre, la desserte de secteurs fortement urbanisés.

Pour les enjeux communaux, Monsieur le Maire indique que le secteur de la vallée de la Lys nécessite pour répondre aux besoins de ses habitants d'avoir une liaison efficace et performante entre St Philibert et Gustave Dron. Beaucoup de nos concitoyens prennent leurs véhicules pour se rendre à l'hôpital Dron car pour s'y rendre en transport en commun cela est compliqué. Cela avait déjà été mis en évidence dans le cadre du SDIT mais il faut le réaffirmer.

M. BAUDIN intervient sur la problématique des véhicules électriques, avec la mutation des énergies qui font fonctionner nos véhicules. Il faut penser dans les futures installations des

infrastructures à la possibilité de recharger son véhicule électrique ou hybride à l'horizon 2035.

Mme DESROUSSEAUX intervient en confirmant que Bousbecque est prêt de tout mais loin de tout en transports en commun (même pour aller sur Halluin). De plus, il y existe des aires de covoiturage qui ont été réalisés et qui sont toujours vides. Réflexion à poser comment faire vivre ses aires ?

Sur le maillage cyclable M. le Maire explique qu'il doit être pensé sur notre territoire pour relier Bousbecque aux autres communes de façon transversales et radiales. La voie sur berges longeant la Lys, est une zone de loisirs qui n'a pas la vocation à être une piste cyclable, la rue de Wervicq n'est pas dimensionnée pour accueillir le cyclable sécurisée, la rue Saint Joseph pourrait concourir à développer ce mode de déplacement pour rejoindre le cœur de ville. Il y a également la rue Léon Six : de la rue de Papeterie au rond point avant la déchetterie qui mériterait d'y voir développer une liaison cyclable, piétonne, et de compléter certains axes afin de pouvoir de Bousbecque emprunter des liaisons cyclables en toute sécurité et assurant la continuité des déplacements doux (voie verte à Roncq).

Mme DESROUSSEAUX indique qu'en effet les bandes cyclables actuelles sont assez dangereuses et que l'alternative par la rue Saint Joseph est très judicieux.

M. le Maire précise que ce travail sur l'aménagement des pistes cyclables bousbecquoises est intégré dans le plan cyclable de la MEL.

1.3 **URBANISME & CADRE DE VIE**

Nous sommes et c'est légitime, attachés à notre territoire, à notre environnement qui offre une qualité et un cadre de vie précieux. Notre ambition est de conduire une politique de développement maîtrisé et équilibré, respectueux du climat et résilient face au changement climatique qui garantisse à l'ensemble des bousbecquois un espace agréable à vivre.

○ **Des espaces arborés à préserver**

L'arbre en milieu urbain est un outil privilégié pour une démarche d'atténuation et d'adaptation climatique.

Aussi face aux dérèglements climatiques de notre planète, nous nous devons de tout mettre en œuvre pour préserver les espaces de nature en ville que ce soit les squares comme les espaces privés en intérieur d'îlot pour protéger la biodiversité et favoriser les îlots de fraîcheur.

○ **Un projet urbain à maîtriser et à équilibrer**

Dans le cadre de la réflexion sur la maîtrise et l'équilibre du logement résidentiel, il est souhaitable afin d'avoir une vision globale que l'encadrement de la mixité sociale en faveur du logement à prix abordable soit examiné au niveau de l'ensemble du territoire urbanisé en y intégrant les petites opérations.

Les objectifs de la mixité sociale nous imposent d'avoir une approche fine du territoire pour assurer la maîtrise du foncier potentiellement mobilisable.

Enjeu communal :

Avoir une approche fine du territoire pour :

- Préserver la qualité urbaine et maîtriser les enjeux relatifs au climat, îlots de fraîcheur
- Conduire une politique de développement maîtrisé et équilibré afin de préserver le cadre de vie et l'identité de la Commune
- Encadrer la mixité sociale à l'échelle du territoire

M. le MAIRE précise que des outils seront à mettre en œuvre au PLU. Ce travail sera fait avec l'ensemble des élus, il sera minutieux, à la parcelle, et nécessitera un certain courage.

Mme DESROUSSEAUX demande en quoi consistera le travail à réaliser ?

M. le MAIRE indique qu'il faudra analyser l'existant, prendre de la hauteur, définir les îlots de fraîcheur, les espaces arborés, leurs configurations et analyser le risque que l'on peut prendre par rapport au développement du territoire notamment au regard à son urbanisation non maîtrisée afin de préserver le cadre de vie.

Mme DESROUSSEAUX rajoute que cette démarche sera une mesure projective où on parle d'urbanisation et cadre de vie. En réalité, c'est d'une projection globale que nous avons besoin.

M. le Maire indique que c'est bien une démarche globale qui est présentée. Nous avons vu l'habitat, la mobilité, l'urbanisme et le cadre de vie. Cette démarche s'inscrit dans la maîtrise de son foncier et la maîtrise de sa ville afin d'éviter qu'elle nous échappe.

Afin d'éviter que la maîtrise de la ville nous échappe, Mme DESROUSSEAUX, accentue le fait d'avoir justement une prospective fine, qui est indispensable et très importante.

○ **Loi SRU**

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux de la loi SRU au moment où de nouveaux textes devraient être portés au parlement en 2021 dans le cadre de la loi 3Ds, la loi adoptée il y a 20 ans arrivant à échéance en 2025.

Car, à l'heure où nous réfléchissons de plus en plus en aire métropolitaine pour définir les grands principes de développement en terme d'urbanisme et de transport (P.A.D.D...), de politique locale d'habitat (P.L.H.) et de planification urbaine (PLU), on peut se poser la question sur la rigueur qui conduit à raisonner de manière parcellaire pour l'application de la loi SRU.

En effet, pour l'élaboration des différents documents d'urbanisme, on est amené à penser au niveau métropolitain pour limiter, à juste titre, les zones constructibles afin d'éviter l'extension urbaine, de préserver les espaces naturels, agricoles... alors que paradoxalement, dans le même temps, l'article 55 de la loi oblige certaines communes à mener une politique locale de l'habitat dynamique et volontaire dans un cadre restreint qui se limite à leur territoire.

La densification ne peut être l'unique levier car cela se ferait au détriment d'une urbanisation équilibrée à l'échelle d'une métropole entre les zones économiques, rurales et urbaines.

Dans ce contexte, ne serait-il pas plus cohérent de mutualiser les contraintes et de définir les modalités de solidarité à mettre en œuvre à l'échelle pertinente de la métropole (EPCI).

L'examen du projet de loi 3Ds doit être l'occasion de poser les bases d'une réflexion globale sur la mutualisation intercommunale des obligations de la loi SRU qui tiennent compte des contraintes fixées aux communes dans le cadre de la planification urbaine, qui intègre la situation locale au moment de son élaboration et de son approbation, de son articulation avec les ambitions du PLH et du contrat de mixité sociale. Le partenariat Maires, EPCI et Préfet se doit à ce titre d'être précisé pour assurer l'atteinte des objectifs partagés.

Enjeu métropolitain :

- Proposer, dans le cadre de la discussion sur prolongation et la réforme de la loi SRU lors du débat sur la loi 3Ds, que les obligations liées à cette loi puissent être mutualisées et que l'application des modalités de solidarité soit examinée à l'échelle métropolitaine de manière globale.

Monsieur le Maire se félicite que ce débat collectif souligne et confirme l'enjeu métropolitain dans le cadre du débat sur la 3Ds.

- Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?

COMMUNE DE BOUSBECQUE – Contexte et enjeux

M. DESTAILLEUR décrit le contexte :

Industries bousbecquoises :

- Ets DELANNOY : 120 salariés

Agrandissement de l'unité de production pour répondre à de nouveaux marchés en augmentant la capacité en termes de production et de dimensionnement.

- Ets WIPAK : 232 salariés

Mise en place d'un nouveau process de fabrication pour des emballages recyclables afin de garantir les emplois existants.

- Ets ALSTHROM MUNJCO : 118 salariés

Entreprise qui a conquis de nouveaux marchés mondiaux pour sa production de papier sulfurisé.

- Ets WEPA : 380 salariés

Entreprise performante et qui est toujours en phase de développement avec le recrutement régulier de personnel dans son domaine d'activité (produits d'hygiène papier durable).

Entreprises bousbecquoises :

12 entreprises bousbecquoises entre 5 et 20 salariés.

Commerçants et Artisans bousbecquois :

Plus de 40 commerçants ou artisans exercent leurs activités sur le territoire.

Exploitations agricoles, maraîchers :

8 exploitations agricoles et 3 maraîchers.

L'économie locale est vitale pour notre territoire, chaque secteur économique doit pouvoir y trouver sa place, pour s'y maintenir et s'y développer.

La création d'une zone artisanale permettrait d'accompagner la dynamique entrepreneuriale, de conforter et de développer l'activité artisanale ainsi que les services de proximité présents sur le territoire. De plus, cela participerait à la préservation et à la création d'emplois locaux. Enfin, ces délocalisations permettraient de dégager de la zone constructible en cœur de ville réservée à l'habitat ou aux commerces de proximité.

Le projet du « Site du Château » prévoit en outre la création d'un espace de co-working, d'un tiers lieu. Sujet qui trouve tout son acuité en réponse aux évolutions de notre société et de la crise sanitaire.

A ce stade, la question de la création d'un marché éphémère favorisant les circuits courts peut également être posée en soutien à l'économie et à la production locale.

Enjeu communal :

- Veiller à la pérennisation du tissu économique pourvoyeur d'emplois locaux
- Répondre aux besoins nouveaux espaces de travail collaboratif, marché éphémère...

- Encourager le développement des circuits courts de production et de consommation

Les membres du conseil municipal n'émettent pas de commentaires supplémentaires sur cette thématique et l'expression des enjeux communaux.

Mme DESROUSSEAUX intervient en indiquant qu'elle avait l'impression que la municipalité ne soutenait que les actions associatives, ce qu'elle estime très important. Cependant, elle pensait que l'activité économique n'était pas suffisamment soutenue par la Commune. Ce qu'elle entend la rassure énormément.

Les intentions sont là et espère que cela sera suivi d'effets.

M. le Maire réagit aux propos « l'activité économique n'était pas suffisamment soutenue par la Commune ». Il précise que sa première action a été de porter le projet des établissements Delannoy. M. le Maire a émis une observation dans le cadre de l'enquête du PLU, qui tel il était arrêté compromettrait l'extension de cette entreprise. Cette requête a permis de finaliser le projet de cette société.

De plus, dans le magazine nous avons une page dédiée sur les entreprises Bousbecquoises. M. le Maire a émis le souhait que certaines usines bousbecquoises puissent ouvrir leurs portes afin de permettre aux Bousbecquois de connaître les entreprises riveraines.

Mme DESMETTRE intervient pour signaler que les entreprises sont toujours en recherche de recrutement et indique qu'un panneau d'affichage en Mairie est installé et y sont publiées les offres d'emplois pour les bousbecquois. De plus, un travail est mené en intercommunalité afin d'avoir une diffusion des offres d'emplois sur la vallée de la Lys.

M. BAUDIN explique :

- Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ?

COMMUNE DE BOUSBECQUE – Contexte et enjeux

L'ambition est de conduire une politique de développement respectueux du climat et plus résilient face au changement climatique. La préservation de la biodiversité, l'économie des ressources, la conception et la construction de logements, la gestion des déchets, la transition écologique et énergétique... sont autant d'éléments qu'il nous revient de prendre en compte si nous voulons laisser aux générations futures un avenir serein et un développement sécurisé et durable.

- o Préservation de la biodiversité et Développement de la nature en ville :
La reconversion de la friche du Château qui mettra en valeur le végétal qui favorisera la biodiversité. La nouvelle drève constituera une réelle ouverture sur la Lys. Véritable « coulée verte », elle valorisera la trame verte et bleue voie verte du parc transfrontalier de la Lys.

- Traitement et mise en valeur du délaissé de la Lys « bras de Bousbecque » – Valorisation de l'îlot belge

Dans la continuité de la création de la passerelle en lien direct avec le centre-ville, requalifier et valoriser « l'îlot Belge » en relation avec les institutions transfrontalières (Eurométropole...) et en cohérence avec le projet « Plan Bleu », mettre en valeur des bords de LYS -Val de Lys-essentiel pour le maintien et le développement de la biodiversité locale et des continuités écologiques. Espace de nature à restaurer pour découvrir la faune et la flore, pour redonner à l'eau toute sa place et offrir un lieu de détente et de loisirs aux Bousbecquois.

- La collecte des déchets :

De nouveaux flux de collecte sélective vont être développés pour augmenter le recyclage et la valorisation des déchets. Le geste de tri sera facilité pour en optimisant son organisation : contenants, pré-collecte, collecte, tri-préparation matière. L'adaptation au territoire est indispensable pour favoriser l'adhésion des habitants selon les différents types de logements. La recherche d'un modèle unique n'est donc plus pertinente. Exemple le développement de points d'apports volontaire en milieu urbain.

- Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) :

Ses objectifs sont d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Elaboré à l'échelle métropolitaine, Bousbecque a entamé un programme d'actions afin d'améliorer l'efficacité énergétique en rénovant son patrimoine communal (déperdition de chaleur, éclairage LED...). Il participe à la transition énergétique avec la production d'énergie renouvelable avec l'installation d'une centrale photovoltaïque sur un bâtiment scolaire et examine la faisabilité d'autres sites. Enfin, il intègre la récupération des eaux de pluie dans ses projets communaux tels que la réhabilitation des services techniques.

Enjeu métropolitain :

- La gestion de l'eau : Une obligation pourrait être introduite dans les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la gestion de la récupération des eaux pluviales.

Enjeu communal :

- Répondre aux grands enjeux de la transition écologique.

- Maintenir et développer la biodiversité locale et assurer des continuités écologiques.
- Adapter les modes de collecte de déchets en fonction des quartiers (centre-ville, lotissements...)

Mme DESROUSSEAUX demande à ce que les opérations de distribution de composteurs puissent être poursuivies.

M. BAUDIN est vigilant sur les actions qui peuvent être menées par la MEL afin de bénéficier des dispositifs mis en place.

M. le Maire précise que ce genre d'opération menée par la MEL est intéressante et qu'il y a un souhait que celle-ci soit pérenne. Concernant le traitement de l'ilot belge qui est inscrit dans le cadre des actions GEMAPI, il sera initié au cours du mandat et il faudra rester vigilant. Concernant la problématique de la collecte des déchets, il y a eu un débat communautaire pour modifier la stratégie de collecte des déchets, afin de mettre des points d'apport volontaire. La Commune ne sait pas positionnée sur le sujet mais néanmoins, on peut réfléchir sur des points bien ciblés.

Mme DESROUSSEAUX intervient sur les préoccupations des Bousbecquois quant au système d'épuration et notamment les odeurs. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un projet de la MEL pour palier à ce désagrément ?

M. le Maire avoue que dans toutes les villes ayant des papeteries, les odeurs sont existantes. Les travaux de nettoyage de cuve ont été effectués ce qui a amélioré le problème. Cependant, c'est le stockage des résidus qui provoque avec l'effet de chaleur, ces odeurs mais y sommes attentifs en lien avec la direction des établissements Alstrom.

Après ces nombreux échanges, Monsieur le Maire clôt le débat et acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU par le Conseil Municipal.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Fin de séance.

LEFEBVRE Joseph	LEROY Christine	DESMETTRE Marcelle
	Pouvoir à M. DESMETTRE	
DELESCLUSE Christophe	DELANNOY Sabine	DE FACQ Jean
THELLIER Isabelle	DESTAILLEUR Martial	BAUDIN Stéphane
FLAMENT Bernard	ROLLET Marc	HOUPLINE Yves
DEKENS Betty	FACQUE Dominique	FOURNIER Gilles
ALLARD Myriam	DELEBECQUE André	VANOVERBERGHE Edith
DELTOUR Benoit	DESRUEZ Delphine	DUTOIT Céline
Absent	Absente	
HAMMERTON Jérémy	GHEQUIER Manon	PINTE Charlotte
Pouvoir à J. LEFEBVRE		Absente
DESROUSSEAU Sylvie	BODOUX Nathalie	DESEIGNE Cédric